Traité Taanit

Michna 7 - Chapitre 3

על אלו מתריעים בשבת--על עיר שהקיפוה גויים או נהר, ועל ספינה המיטרפת בים; רבי יוסי אומר, לעזרה, אבל לא לזעקה. שמעון התמני אומר, אף על הדבר; ולא הודו לו חכמים.

Pour les fléaux suivants, Matri'ine (on sonne du Shofar) le Shabbat : pour une ville assiégée par des païens ou [menacée par] un fleuve, ou pour un bateau en difficulté en mer. Rabbi Yossi dit : pour appeler à l'aide mais pas pour crier. Shim'on de Téman dit : [on sonne] aussi pour la peste mais les Sages ne partagent pas son avis.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir…

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions